

Point 2.1 du conseil d'administration du Crous de Paris du 11 mars 2025

Rapport de gestion 2024

Introduction

A la différence du budget qui soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration une évaluation de recettes encaissables et propose un montant maximum des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), le compte financier est le document qui marque la fin de l'exercice budgétaire et qui constate tous les mouvements et les situations qui résultent de l'exécution du budget initial ainsi que du budget rectificatif de l'année.

Le compte financier dresse par conséquent l'état des AE (engagements annuels et pluriannuels pris en 2024), des CP (décaissements constatés en 2024) et des recettes encaissées au cours de l'exercice, ainsi que les opérations rattachables à 2024 qui n'ont pas été dénouées sur l'exercice.

Il est l'occasion pour le Conseil d'Administration de contrôler la bonne exécution du budget qu'il a adopté.

Le compte financier soumis à l'approbation du Conseil d'Administration porte sur les opérations issues de la comptabilité de l'ordonnateur du 1er janvier au 31 décembre 2024. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie qu'il retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres de recouvrer et de payer transmis à l'agent comptable. Il comprend :

- Les états comptables : bilan, compte de résultat, évolution de la situation patrimoniale, annexe ;
- Les tableaux budgétaires : autorisations d'emplois, autorisations budgétaires, équilibre financier, dépenses par destination, plan de trésorerie.

Les initiatives développées par le Crous de Paris au cours de l'année 2024 se sont appuyées sur les orientations nationales dans le domaine de la vie étudiante, mais également sur les orientations présentées devant le Conseil d'Administration à l'occasion du vote du budget 2024. Ces orientations consistaient notamment au maintien de la priorité sur l'accompagnement social étudiant et la vie de campus à travers la mise en qualité de nos procédures et de nos cadres de gestion.

Le compte financier est accompagné du rapport de gestion établi par l'ordonnateur qui met en regard les écarts entre les prévisions budgétaires et l'exécution constatée et les replacent dans le contexte des missions, de la stratégie et de la gestion de l'organisme. Il permet d'analyser la soutenabilité financière de l'établissement à travers les deux comptabilités.

Table des matières

Introduction	1
Les faits marquants en 2024	3
Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable	5
I. La situation des autorisations budgétaires	7
1. Les recettes budgétaires	7
Les recettes globalisées (taux d'exécution de 101%)	7
Les recettes fléchées (taux d'exécution de 94%)	9
2. Les dépenses budgétaires	11
Les dépenses de personnel (98.8% en AE/CP)	11
Nature de l'occupation des emplois sous plafond (en ETPT)	13
Les dépenses de fonctionnement (91% en AE et 100% en CP)	15
Les dépenses d'investissement (99% en AE et 89% en CP)	15
II. L'équilibre financier	17
1. Le solde budgétaire	17
2. Les opérations pour comptes de tiers	17
III. Analyse du résultat et de la soutenabilité	18
1. Le résultat de l'exercice	18
Les produits de l'exercice	18
Les charges de l'exercice	21
Analyse du résultat de l'exercice et mise en perspective	21
Les agrégats financiers 2024	21
2. Le fonds de roulement mobilisable	22
3. La trésorerie mobilisable	23
IV. L'exécution par activité	24
1. Bilan financier des JOP 2024	24
2. La contribution vie étudiante et de campus, comme levier de développement de la vie étudiante	25
3. Hébergement : 2024, année de challenges	27
4. Restauration : 2024, une année verte	28

Les faits marquants en 2024

Le développement des activités restauration et hébergement

Concernant la restauration, l'année 2024 s'inscrit dans le prolongement de la tendance des exercices précédents avec une augmentation de 9% du chiffre d'affaires en 2024, malgré la fermeture en novembre du RU de La Barge. C'est également une année de montée en puissance dans l'application des principes de la loi Egalim et plus largement de la mise en œuvre du schéma directeur de la transition écologique.

Concernant l'hébergement, l'exercice 2024 est marquée par le développement de l'offre avec l'ouverture de 3 résidences à la rentrée 2024 :

- La résidence Tolbiac (351 lits)
- La résidence Guyton de Morveau (67 lits)
- La résidence Mouzaia (2e tranche) (132 lits).

Il convient de noter également l'ouverture de la résidence La Métropolitaine en décembre 2024 (151 lits).

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Le Crous de Paris a été partenaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Des recettes exceptionnelles ont été comptabilisées pour un montant total de 2 173 515€ au titre :

- de conventions de mises à disposition de locaux pour les forces de l'ordre (pompiers et DGPN) pour un montant de 1 782 675€ ;
- de la mise à disposition de l'espace Citeaux au profit du Musée du QATAR pour un montant de 204 128€.

En contrepartie, il faut tenir compte de la perte d'exploitation de 1 249 093€ des résidences sur la période. Les dépenses de fonctionnement associées à l'opération sont estimées à 666 026€ et de 242 918€ au titre de la masse salariale.

Les opérations immobilières

L'exercice 2024 est marqué notamment par :

- La poursuite de l'opération SARRAILH à hauteur de 10 300 000€ ;
- La réouverture du CSU (Centre Sportif Universitaire) à la rentrée 2024 ;
- La poursuite de l'opération Bièvres pour un montant de 1 903 815€ ;
- La révision décennale de La Barge à hauteur de 217 047€ en 2024 ;
- La modification du projet concernant les restaurants administratifs et universitaires du campus Pierre et Marie Curie et l'abandon du projet concernant la construction du restaurant universitaire ;
- La modernisation des structures de restauration à hauteur de 1 273 131€.

Les opérations de régularisations comptables

Dans le cadre de mise en qualité de la comptabilité, le Crous de Paris est engagé dans plusieurs opérations de régularisations ont été menées pour mettre en conformité du bilan (voir supra) :

- La requalification de dépenses de fonctionnement en investissement au titre des exercices antérieurs pour fiabiliser l'actif en rattachant les financements publics associés au titre de l'opération SARRAILH pour un montant de 20 191 334€ ;
- La régularisation de liquidations sur opérations de régies à forte antériorité (dettes et créances) ;
- Les sorties d'inventaire du parc automobile liées au recollement entre l'inventaire comptable et l'inventaire physique.

La modernisation de la filière financière et comptable

Dans le prolongement des recommandations issues des deux audits (mission risque et audit de la DRFIP et mission d'accompagnement de l'IGESR), le Crous de Paris est engagé depuis 2022 dans un plan d'actions d'amélioration de la qualité comptable qui vise à fiabiliser les différents cycles, notamment les dettes et les créances.

Avec l'appui d'un prestataire extérieur, le cabinet EY, les travaux avaient en 2023 permis d'apurer une partie des créances liées à la restauration postérieures à 2017 et de fiabiliser la comptabilisation des créances, notamment au titre des clients douteux et des provisions pour dépréciations de créances sur ce secteur d'activité.

En 2024, les actions ont porté sur les créances hébergement. En l'absence d'interfaces, des travaux de recollement des différentes bases de données métier ORION et H3 ont été conduits. Il est apparu qu'un nombre important de créances à très forte antériorité (depuis 2015) n'ont pas été « transférées » au contentieux, et à ce

titre, n'ont pu faire l'objet d'une comptabilisation. Ces travaux ont conduit à des travaux d'apurement des créances qui se décomposent en admission en non-valeur pour un montant de 356 732.88€ et en provisions pour dépréciations de créances à hauteur de 1 197 315.73€

En parallèle, l'établissement a poursuivi les actions sur les régies hébergement et restauration par :

- La poursuite de plan de contrôle sur place des régies ;
- La poursuite de la diminution du nombre de régies :
 - en regroupant 1 régie restauration sur la régie centralisée existante,
 - en regroupant 4 régies hébergement sur la régie centralisée créée en 2023.

Au final, le nombre de régies en activité passe de 13 à 8 sur l'exercice, dont 2 au titre de la restauration, 5 au titre de l'hébergement, et une régie pour les menues dépenses des moyens généraux.

Ces éléments sont retracés dans l'annexe.

La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Conformément au dispositif créé par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, la CVEC constitue une taxe due par les étudiants au moment de leur inscription administrative, collectée par les Crous et reversée aux établissements d'enseignement supérieur. Le produit de la taxe revient à ces derniers ainsi qu'aux Crous.

Au cours de l'année, plusieurs commissions se sont tenues et ont permis la validation des projets financés par le Crous de Paris grâce à la CVEC, principalement dans le domaine de la santé et de l'accompagnement social étudiant.

La collecte de CVEC est constatée en opération pour compte de tiers dans la comptabilité du Crous au fur et à mesure des versements effectués par les étudiants et des reversements aux établissements. Il s'agit d'opérations de trésorerie non budgétaires, classées comme telles dans les états financiers.

Un montant de 3 687 970 M€ a été enregistré sur l'exercice en produit de la fiscalité affectée pour la part revenant au Crous de Paris au titre de la campagne 2023-2024.

Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées tout au long de l'année et les crédits de paiements décaissés du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le solde budgétaire 2024 est égal à – 3 185 327 €.

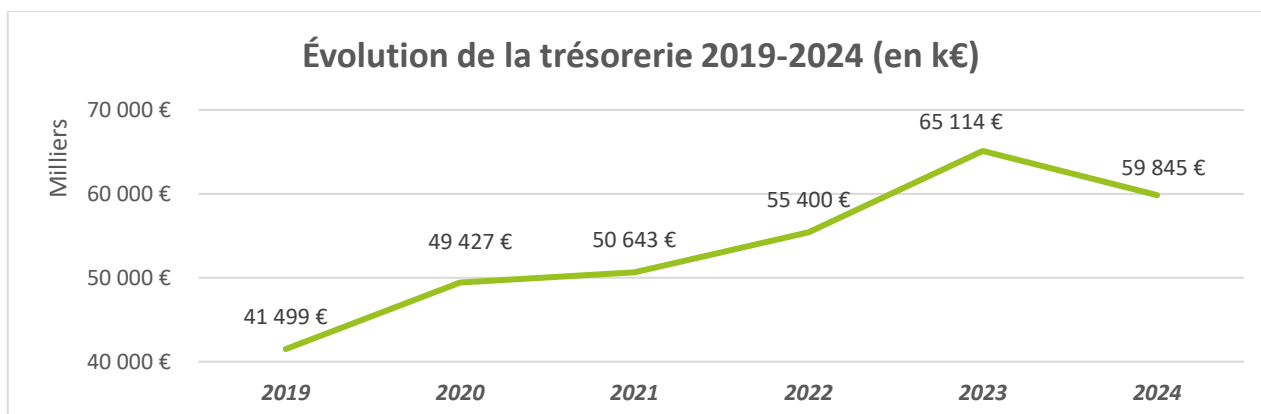
Les crédits ouverts en dépenses en crédits de paiement au titre de l'année 2024 (budget rectificatif n°2) et les recettes prévisionnelles s'élèvent respectivement à 128 M€ (soit +8%, par rapport à 2023) et à 122 M€ (soit -5%, par rapport à 2023).

En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître une consommation de crédits pour un montant en dépenses en crédits de paiement de 125 M € (+12% par rapport à 2023) et un montant de recettes de 122 M€, (-2 % par rapport à 2023).

Exécution par enveloppe	2024	2023	Evolution taux d'exécution
Recettes	100%	96%	4%
Recettes globalisées	101%	99%	1%
Recettes fléchées	94%	77%	17%
Dépenses Engagées (AE)	94%	94%	1%
Personnel	99%	96%	2%
Fonctionnement	91%	93%	-2%
Investissement	99%	92%	8%
Dépenses Payées (CP)	98%	95%	3%
Personnel	99%	96%	2%
Fonctionnement	100%	94%	6%
Investissement	89%	78%	10%

L'exercice budgétaire 2024 dégage un solde budgétaire de – 3 185 327 €.

Le solde budgétaire est la principale composante de la variation annuelle du solde de trésorerie. Des opérations financières non budgétaires viennent compléter l'analyse du solde de trésorerie dont l'évolution depuis 2018 est retracée par le graphique suivant :

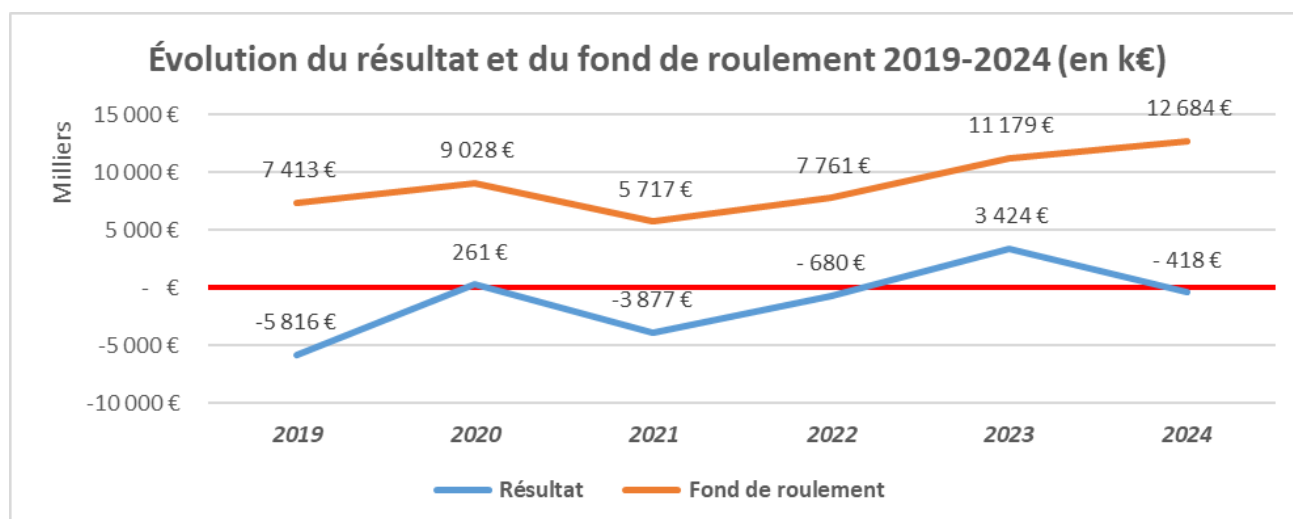


La trésorerie reste toujours très confortable puisqu'elle atteint cette année un montant de 59,8 M€.

S'agissant de l'exécution comptable, le résultat comptable 2024 est déficitaire pour un montant de -418 248 €. Il est l'addition :

- du solde budgétaire 2024,
- des opérations dont le fait générateur est rattachable à 2024 (service fait en 2024 payé en 2025,...)
- d'opérations strictement comptables qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie et, qui, pour l'exercice 2024, sont principalement de deux types :
 - les provisions et reprises qui traduisent la survenance ou la disparition d'un risque probable ;
 - les dotations aux amortissements qui représentent la perte de valeur au cours du temps d'un équipement en raison de son utilisation, de son obsolescence.

Les résultats comptables annuels cumulés constituent le fonds de roulement de l'établissement, l'évolution de ces deux agrégats sur la période 2019-2024 est la suivante :



Le résultat comptable 2024 est déficitaire pour un montant de -0,41 M€. La variation du fonds de roulement est positive pour un montant de 1,5 M€ ce qui conduit à un niveau final de fonds roulement de 12,7 M€.

I. La situation des autorisations budgétaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret GBCP, de nouvelles règles ont été mises en œuvre, pour enregistrer les dépenses et les recettes budgétaires sur la base des dépenses décaissées et des recettes encaissées, durant l'année 2024.

1. Les recettes budgétaires

Les recettes prévues au budget sont de deux ordres : les recettes globalisées et les recettes fléchées issues des financements externes.

Les recettes globalisées (taux d'exécution de 101%)

Le montant prévu au budget après budget rectificatif n°2 était de 106,9 M€. La réalisation au 31/12/2024 est de 107,7 M€ € soit +0,8% par rapport à la prévision.

Recettes budgétaires	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	COFI 2024
Recettes globalisées	101 324 157 €	106 458 564 €	106 858 564 €	107 739 985 €
Subvention pour charges de service public	37 519 290 €	41 417 197 €	42 477 677 €	42 477 676 €
Subvention pour charges d'investissement		- €	- €	- €
Autres financements de l'Etat		- €	223 835 €	223 835 €
Fiscalité affectée	3 500 000 €	3 500 000 €	3 687 970 €	3 687 970 €
Autres financements publics	410 000 €	410 000 €	170 000 €	125 055 €
Recettes propres	59 894 867 €	61 131 367 €	60 299 082 €	61 225 449 €

Subvention pour charges de service public (SCSP)

La subvention pour charges de service public, allouée par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous), contribue au fonctionnement de l'établissement et au financement de certaines actions liées au développement de ses différentes missions.

La subvention initiale pour charges de service public, allouée au Crous de Paris au titre de l'exercice 2024, d'un montant de 37,5 M€ en BI, a été abondée en cours d'exercice de dotations complémentaires destinées notamment à prendre en compte la situation financière du CROUS de Paris, le contexte inflationniste de l'année et ses répercussions sur les activités du Crous de Paris. Le montant encaissé de 42,5 M€ correspond à la notification du Cnous du 17 décembre 2024.

A noter également que la SCSP 2024 inclus une aide exceptionnelle d'un montant de 2 450 000 € composé des éléments suivants :

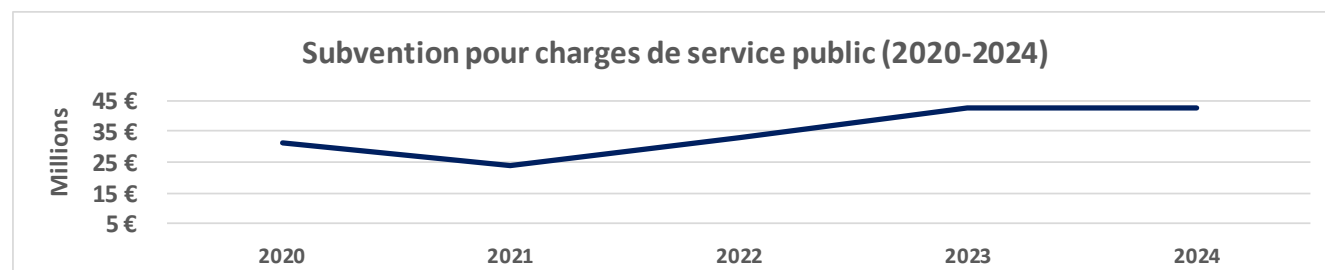
- Equipement nouvelles résidences : 1 600 000 €
- Location de l'espace réservé aux services centraux « plateau urbain » : 700 000 €
- Etudes diagnostic restauration : 150 000 €

Le Crous de Paris a également bénéficié en BR1 du Cnous d'un complément à hauteur de 3,6 M€ sur la part solidarité dont une partie venait compenser le surcoût fluides non financé sur l'exercice 2023.

Subvention pour charges de service public	Date de décision attributive pour l'année 2024			
	BI 21/12/2023	BR1 19/03/2024	BR3 18/10/2024	BR4 06/12/2024
SCSP	37 519 290 €	41 417 197 €	42 316 830 €	42 477 677 €
Écart entre décisions attributives		3 897 907 €	899 633 €	160 847 €
Écart cumulé des décisions		3 897 907 €	4 797 540 €	4 958 387 €

Evolution de la SCSP depuis 2020

Évolution de la SCSP (2020-2024)	2020	2021	2022	2023	2024
SCSP	31 007 343 €	23 621 434 €	32 757 975 €	42 759 080 €	42 477 676 €
Écart 2024 par rapport à N	11 470 333 €	18 856 242 €	9 719 701 € -	281 404 €	- €
Évolution 2024 par rapport à N	37%	80%	30%	-1%	0%



Le CAS pension à la charge du CROUS d'une valeur d'environ 5M€ / an est intervenu à partir de 2022 ce qui explique pour partie l'augmentation de la SCSP à partir de cette année.

La fiscalité affectée

Chaque année, une partie de la CVEC est reversée aux différents CROUS. Pour cette année 2024, le montant alloué pour le Crous de Paris est de 3,69 M€.

Les autres financements publics

L'établissement est éligible à d'autres financements publics, versés par l'Etat et les établissements publics. Dans ce cadre, le Crous de Paris a reçu, en 2024, des financements d'autres partenaires publics (collectivités territoriales, universités et fondations ...), correspondant, notamment, aux frais de gestion adossés aux traitements administratifs et financiers des aides financières confiées en gestion par ses partenaires au Crous de Paris. Le montant pour 2024 est de 125 055 €.

Les recettes propres

Les recettes propres budgétaires correspondent aux rattachements des droits constatés avec leurs encaissements. En 2024, le montant des recettes propres est de 61,2 M€. Ce montant est décomposé en trois catégories : les recettes d'hébergement, les recettes de restauration et les autres recettes.

Pour la partie hébergement, le montant total prévu était de 35,5 M€ pour une exécution de 36,1 M€ soit un taux d'exécution de 101.7%. Pour la partie restauration, le montant prévu était de 22,8 M€ pour une exécution de 24,1 M€, soit un taux d'exécution de 105,9%.

Enfin les autres recettes comprennent les frais de gestion, les recettes de laverie, les remboursements d'avoir, les recettes provenant du Centre Sportif Universitaire, la médecine de prévention les frais de dossier étudiants et d'autres produits pour un montant équivalent à 1,1 M€.

Il est à noter pour le CSU que les recettes budgétaires relatives à la reprise d'activité au cours de l'exercice 2024 sont limitées, les locations au semestre par les partenaires réalisées au cours du deuxième semestre de l'année n'étant facturées et par conséquent encaissées que début 2025. Elles ont néanmoins été comptabilisées en produits à recevoir.

Les recettes fléchées (taux d'exécution de 94%)

La prévision budgétaire des recettes fléchées indiquait un montant de 15,2 M€. L'encaissement réalisé de ces recettes s'élève à 14,4 M€, soit 94 % de taux de réalisation. Les recettes fléchées représentent 11,8 % des recettes 2024.

Recettes budgétaires	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	COFI 2024
Recettes fléchées	20 468 175 €	20 947 439 €	15 247 439 €	14 367 442 €
Subvention pour charges d'investissement fléchées	4 065 000 €	4 544 264 €	4 848 186 €	3 943 189 €
Financements de l'Etat fléchés	13 653 175 €	13 653 175 €	9 599 253 €	9 624 253 €
Autres financements publics fléchés	2 750 000 €	2 750 000 €	800 000 €	800 000 €
Recettes propres fléchées				

FINANCEUR	OPERATION	BR2 2024	COFI 2024	Ecart par opération
Plan Campus	Réhabilitation bâtiment Sarrailh	7 924 657 €	7 924 657 €	- €
CPER	Hôpital grand nord	- €	25 000 €	25 000 €
Ville de Paris	Café des sports	800 000 €	800 000 €	- €
Plan de Relance	Réhabilitation bâtiment Sarrailh	1 674 596 €	1 674 596 €	- €
Contractualisation	Modernisation structures	1 660 000 €	1 191 778 € -	468 222 €
	Rénovation logements	376 092 €	184 668 € -	191 424 €
	Bièvres restructuration	1 995 982 €	1 822 027 € -	173 955 €
	Mise en sécurité citeaux mabillon	593 000 €	593 795 €	795 €
	Jussieu	40 000 €	-	40 000 €
	Vaugirard	36 000 €	13 567 € -	22 433 €
	Equipement agent infra-visio	50 000 €	40 242 € -	9 758 €
	Réhabilitation RU Bichat	96 210 €	96 210 €	- €
	Campus Port Royal	902 €	902 €	- €
TOTAL GENERAL		15 247 439 €	14 367 442 € -	879 997 €

Concernant les crédits de contractualisation, les versements suivant le rythme d'exécution des dépenses, l'avancée des opérations a été moindre que prévu, ces versements seront décalés sur l'exercice 2025.

Les subventions pour charges d'investissement fléchées

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2024
Contractualisation (CNOUS)	Modernisation structures	1 191 778 €
	Rénovation logements	184 668 €
	Bièvres restructuration	1 822 027 €
	Mise en sécurité citeaux mabillon	593 795 €
	Vaugirard	13 567 €
	Equipement agent infra-visio	40 242 €
	Réhabilitation RU Bichat	96 210 €
	Campus Port Royal	902 €
TOTAL DOTATION EN FONDS PROPRES		3 943 189 €
TOTAL SUBVENTION POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT FLÉCHÉS		3 943 189 €

Les financements fléchés de l'État

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2024
Chancellerie des Universités	Réhabilitation du centre Sarrailh	7 924 657 €
TOTAL DOTATION CAMPUS		7 924 657 €
CPER	Hôpital grand nord	25 000 €
TOTAL PLAN DE RESILIENCE		25 000 €
Plan de relance COVID	Réhabilitation du centre Sarrailh	1 674 596 €
TOTAL PLAN DE RELANCE COVID		1 674 596 €
TOTAL FINANCEMENT ETAT		9 624 253 €

Les autres financements publics fléchés

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2024
Ville de Paris	Café des sports	800 000 €
TOTAL VILLE DE PARIS		800 000 €
TOTAL AUTRES FINANCEURS PUBLICS		800 000 €

2. Les dépenses budgétaires

Autorisations d'engagements	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	COFI 2024
Personnel	41 499 814 €	41 499 814 €	40 299 814 €	39 819 655 €
dont contributions employeur au CAS Pension	5 530 312 €	5 530 312 €	4 930 312 €	4 872 274 €
Fonctionnement	83 800 000 €	75 310 000 €	75 310 000 €	68 470 163 €
Denrées alimentaires	14 000 000 €	14 900 000 €	15 400 000 €	14 816 746 €
Loyers et charges versées	29 000 000 €	29 000 000 €	28 150 000 €	19 119 557 €
Viabilisation	7 900 000 €	9 250 000 €	9 000 000 €	9 354 481 €
Entretien - Equipement	8 300 000 €	8 600 000 €	10 500 000 €	11 720 309 €
Frais généraux	13 500 000 €	13 500 000 €	10 700 000 €	12 212 951 €
Participations financières	11 100 000 €	60 000 €	1 560 000 €	1 246 119 €
Investissement	9 884 000 €	19 531 000 €	17 205 000 €	17 110 424 €
TOTAL	135 183 814 €	136 340 814 €	132 814 814 €	125 400 242 €

Crédits de paiement	BI 2024	BR1 2024	BR2 2024	COFI 2024
Personnel	41 499 814 €	41 499 814 €	40 299 814 €	39 819 655 €
dont contributions employeur au CAS Pension	5 530 312 €	5 530 312 €	4 930 312 €	4 872 274 €
Fonctionnement	76 300 000 €	67 810 000 €	67 810 000 €	67 773 812 €
Denrées alimentaires	14 000 000 €	14 900 000 €	15 400 000 €	14 802 632 €
Loyers et charges versées	21 500 000 €	21 500 000 €	21 650 000 €	21 972 824 €
Viabilisation	7 900 000 €	9 250 000 €	9 000 000 €	9 354 481 €
Entretien - Equipement	8 300 000 €	8 600 000 €	9 500 000 €	9 643 018 €
Frais généraux	13 500 000 €	13 500 000 €	10 700 000 €	10 789 602 €
Participations financières	11 100 000 €	60 000 €	1 560 000 €	1 211 255 €
Investissement	11 450 000 €	22 440 000 €	19 990 000 €	17 699 287 €
TOTAL	129 249 814 €	131 749 814 €	128 099 814 €	125 292 753 €

Les dépenses de personnel (98.8% en AE/CP)

✓ Les emplois

Au titre de l'année 2024, l'autorisation d'emplois du Crous de Paris est de **862 ETPT**, répartis comme suit :

- **842 ETPT** sous plafond
- **20 ETPT** hors plafond

La consommation d'emplois

Note : depuis le 1^{er} janvier 2024, et conformément aux directives du réseau, le Crous de Paris prend en compte pour sa consommation d'emplois les ETPT « suspensifs » à savoir les absences des agents durant lesquels ils ne consomment pas d'ETPT (accident de travail, maladie professionnelle, congé grave maladie, ...).

Afin de pouvoir établir des comparaisons, les données 2023 présentes dans ce document ont été révisées sur ce principe et diffèrent donc du COFI 2023.

Au 31 décembre 2024, le Crous de Paris a consommé **819,1 ETPT** sous plafond (+ 6% comparé à 2023) et **2,6 ETPT** hors plafond (- 62% comparé à 2023) soit un total organisme qui s'élève à **821,7 ETPT** (+ 6%).

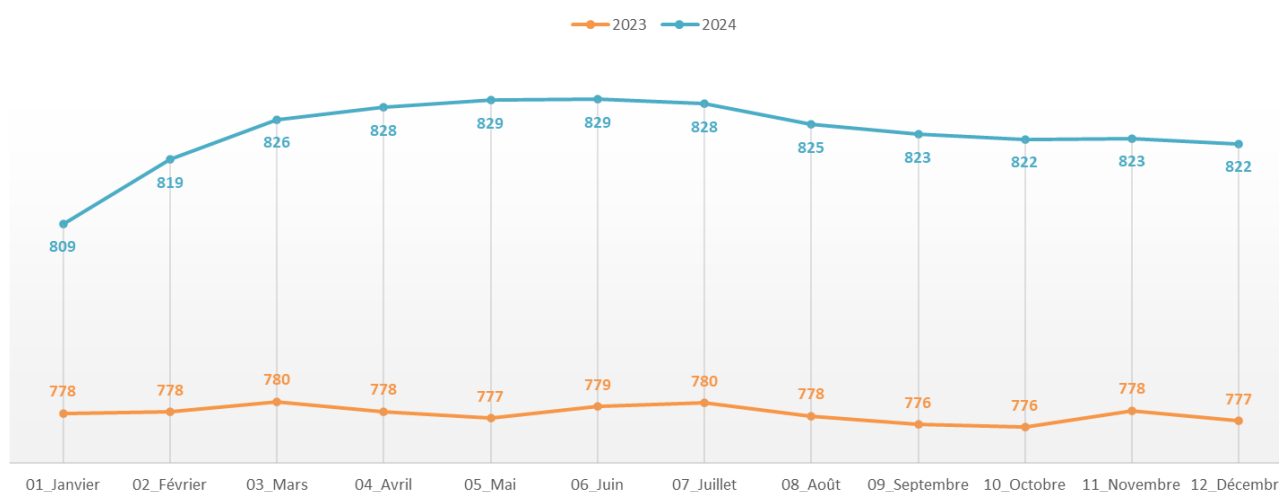
L'autorisation d'emplois a été consommée à hauteur de **95,3%** (+ 2,5%) :

- **97,3%** du sous plafond (+ 3,2%)
- **12,8%** du hors plafond (- 21,5%)

En comparaison de 2023, l'atterrissage de la consommation des emplois au 31 décembre 2024 est en large hausse (+ 44,9 ETPT).

Cette hausse s'explique pour moitié par le résultat de la politique de l'établissement de stabilisation des équipes et de renforcement du recrutement et pour l'autre moitié par des travaux de fiabilisation de la donnée dans le SIRH (à noter : les corrections n'ont porté que sur l'année civile 2024 pas sur les années antérieures).

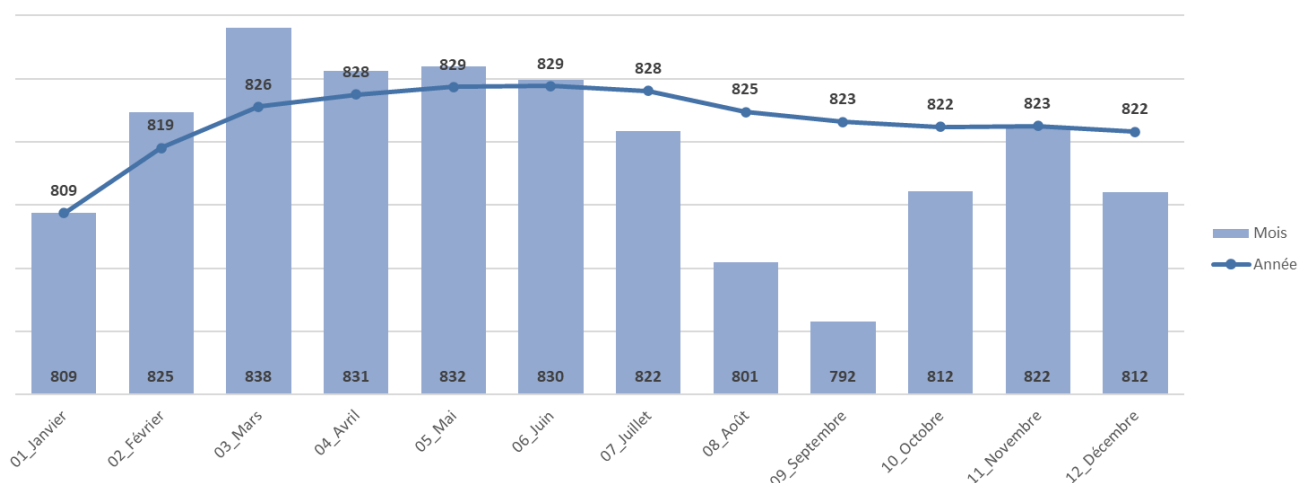
Comparaison de la consommation sur l'année entre 2023 et 2024 (en ETPT)



Il est souligné que l'impact sur la consommation de la fermeture du centre de contact d'Île-de-France (hébergé au Crous de Paris) a été compensée par les vacations horaires réalisées (1 829 heures) durant la mise à disposition de résidences pour les Jeux Olympiques 2024 de Paris.

Contrairement aux années précédentes, en raison des JO 2024, l'étude de la consommation mensuelle des emplois montre une diminution de la consommation à partir du mois de juillet. Habituellement, cette diminution est observée à partir d'avril/mai suivant le rythme de l'activité de la restauration (campus moins occupés dans la 2^e partie du second semestre, puis fermeture estivale des structures de restauration).

Comparaison de la consommation annuelle et mensuelle (en ETPT)



Les charges d'intérim au titre de l'exercice 2024 s'élèvent à **1 238 k€** (- 368 k€ par rapport à 2023) représentant l'équivalent de **31 ETPT** (- 9 ETPT) sur la base d'un salaire moyen chargé de 33K€ annuels. Cette équivalence porte virtuellement l'atterrissage à près de **850 ETPT** sous plafond contre 810 en 2023.

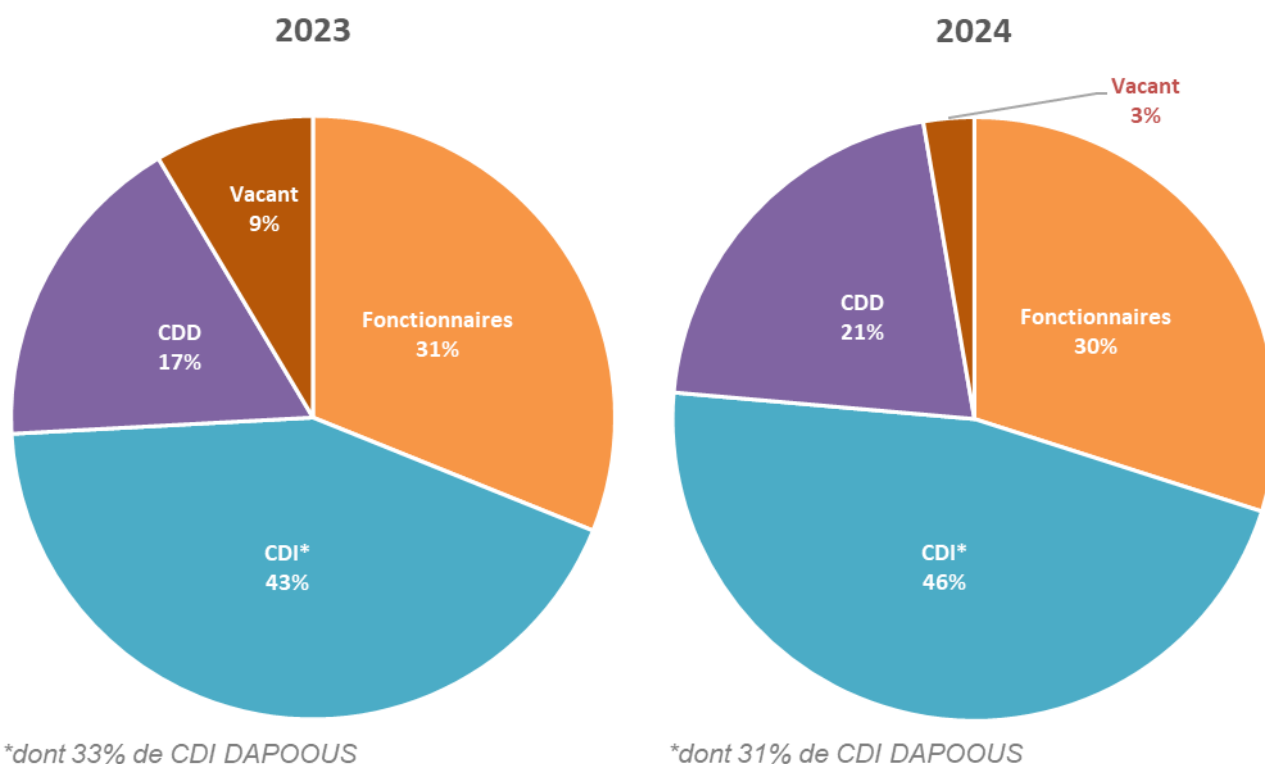
Les crédits de paiement 2024 s'élèvent à 1 164 k€ contre 1 316 k€ en 2023.

La baisse des dépenses d'intérim est à mettre en regard de l'augmentation notable de la consommation d'ETPT sous plafonds, l'instauration du nouveau cadre de gestion des contractuels fin 2023 ayant permis de rendre plus attractif les métiers de la restauration au Crous de Paris et de stabiliser les équipes.

Néanmoins, le recours à l'intérim continue d'être nécessaire afin de pallier les absences de courtes durées compte-tenu de la volumétrie de l'activité restauration pour le Crous de Paris.

La répartition des emplois

Nature de l'occupation des emplois sous plafond (en ETPT)



Le taux de vacance des emplois est en nette baisse par rapport à 2023 (- 6%).

Les effectifs des fonctionnaires sont en légère baisse (- 1%) mais cette baisse est moindre que celle des années précédentes (- 2%) en raison de recrutements de titulaires à partir de septembre 2024.

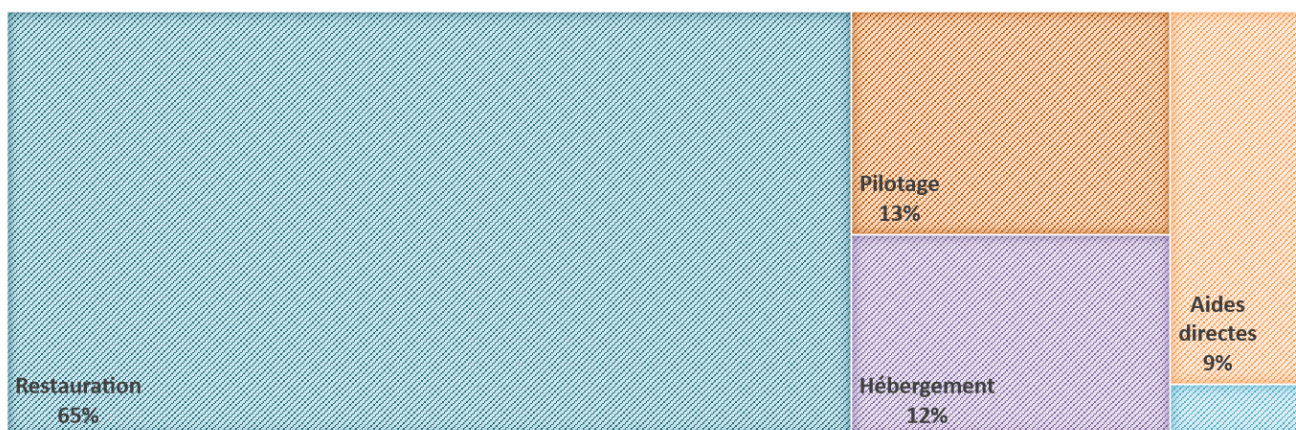
La part des CDD est logiquement en hausse (+ 4%) avec la baisse des emplois vacants.

Les CDI sont également en hausse (+ 3%). A noter que cette hausse est due aux campagnes de cédésisation car les CDI DAPOOUS continuent de baisser (- 2%), les Crous ne pouvant plus recruter sous ce statut.

La répartition des ETPT par domaine d'activité est relativement stable (les aides directes perdent 1%, qui se retrouve en restauration).

RÉPARTITION DES ETPT PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

Aides directes Culturel Hébergement Pilotage Restauration



✓ Les dépenses de personnels

Les dépenses de personnel 2024, d'un montant de **39 819 655 €**, sont en augmentation de **6%** par rapport à 2023. L'enveloppe de personnel présente un taux d'exécution de **98,8%** (+ 2,5%) en crédits de paiement.

Il est à noter que certains éléments n'ont pu être payés fin décembre et ont donc été inclus en charges à payer afin de les rattacher correctement à l'exercice 2024 (vacations horaires payées au service fait, régularisation d'avancement de carrière, ...). Ces CAPAC s'élèvent à **221 094 €**

En les prenant en compte, le taux d'exécution est de **99,4%** par rapport à la prévision de dépenses de personnels.

Les dépenses de personnes sont en hausse de **+ 6%** par rapport à 2023, soit **+ 2,36 M€**.

Evolution COFI	COFI 2022	COFI 2023	COFI 2024	Ecart 23/24	Variation 23/24
Personnel	35 072 458 €	37 459 530 €	39 819 655 €	2 360 125 €	6%
dont part employeur au CAS Pension	4 928 136 €	4 815 941 €	4 872 274 €	56 333 €	1%

Cette variation s'explique par les facteurs suivants :

- **+ 772K € de variation d'effectifs :**
 - + 76K € d'extension en année pleine de la variation 2023
 - + 696K € de la variation 2024
- **+ 786K € d'extension en année pleine des mesures 2023 :**
 - + 475K € de mesures générales (hausse du SMIC, hausse de la valeur du point d'indice, hausse de la participation employeur du trajet domicile-travail et mesures bas salaires)
 - + 311K € de mesures individuelles (révision du cadre de gestion des contractuels et avancements de carrière)
- **+ 588K € de mesures 2024 :**
 - + 394K € de mesures générales (5 points d'indice supplémentaires au 1^{er} janvier 2024)
 - + 64K € de mesures catégorielles (revalorisation du régime indemnitaire des ASS et CTSS)
 - + 130K € de mesures individuelles (avancements de carrières et primes liées aux JO 2024)
- **+ 56K € de variation de la part employeur du CAS pension**
- **+ 156K € de variations autres (augmentation des dépenses de l'aide au retour à l'emploi)**

Les dépenses de fonctionnement (91% en AE et 100% en CP)

La diminution apparente des dépenses de fonctionnement de -3% est à analyser en prenant en considération le changement d'imputation comptable des dépenses concernant l'opération Sarrailh puisqu'elles sont désormais comptabilisées en investissement. Le montant des dépenses sur cette opération comptabilisées en participations financières en 2023 était de 9,6 M€.

Crédits de paiement	COFI 2024	COFI 2023	Ecart COFI	Variation COFI
Fonctionnement	67 773 812 €	69 578 425 € -	1 804 613 €	-3%
Denrées alimentaires	14 802 632 €	13 942 170 €	860 462 €	6%
Loyers et charges versées	21 972 824 €	20 595 201 €	1 377 623 €	7%
Viabilisation	9 354 481 €	5 025 739 €	4 328 742 €	86%
Entretien - Equipement	9 643 018 €	7 943 034 €	1 699 984 €	21%
Frais généraux	10 789 602 €	12 422 195 € -	1 632 593 €	-13%
Participations financières	1 211 255 €	9 650 087 € -	8 438 832 €	-87%

La hausse des denrées alimentaires (DALI) s'élève à +0,9 M€ (+6%) pour un montant total de dépenses de 14,8 M€. Elle est liée à l'augmentation de l'activité de restauration (compensée en partie par les recettes) mais aussi à l'achat lié à EGALIM qui représente un montant de 0,4M€.

La hausse des loyers et charges versées (DLOC) s'élève à +1,4 M€ (+7%) pour un montant total de 22 M€. L'augmentation s'explique par l'ouverture de 4 nouvelles résidences en 2024 ainsi qu'une légère augmentation de l'IRL.

La hausse des dépenses de viabilisation (DVIA) est mesurée à +4,3 M€ (+86%) portant le montant de dépenses à 9,3 M€. Le fournisseur principal d'électricité (EDF) du CROUS de Paris a été confronté à un problème de facturation ce qui a empêché le Crous de Paris de payer une majeure partie de ses factures en 2023. Ce rattrapage des paiements s'est effectué en 2024 ce qui explique l'augmentation budgétaire des crédits de paiements en viabilisation.

La hausse de l'entretien et de l'équipement (DENT) est de +1,7 M€ (+21%). Cette hausse est expliquée par les Jeux Olympiques de Paris ainsi que du mobilier et de l'entretien des nouvelles résidences.

La baisse des frais généraux (DFGE) est de -1,6 M€ (-13%). Cette baisse est expliquée par un changement d'imputation comptable sur une majeure partie des dépenses de CVEC ce qui a également changé l'imputation budgétaire vers les participations financières (DPFI).

La baisse des participations financières (DPFI) est de -8,4 M€ (+87%). C'est cette nature budgétaire qui fait globalement baisser les crédits de paiements. En 2023, les crédits versés à l'EPAURIF dans le cadre de l'opération de la réhabilitation du centre Jean Sarrailh étaient imputés en charges d'intervention. En 2024, un changement comptable a été opéré sur ces dépenses pour les passer en investissement.

Les dépenses d'investissement (99% en AE et 89% en CP)

Le volume des autorisations d'engagement sur les dépenses d'investissement est en forte diminution en 2024 par rapport à 2023 (-19,9 M€ ; -54%) en raison de l'engagement du marché de conception-réalisation pour la construction des restaurants universitaire et administratif du campus de Jussieu engagé en 2023 (-33.8 M€).

Le volume des dépenses d'investissement en crédits de paiement augmente de +12,8 M € (+259%). Cette augmentation provient du transfert des dépenses à reverser à l'EPAURIF du fonctionnement vers l'investissement. Cette année, le montant reversé à l'EPAURIF est de 10,3 M€. Par ailleurs, en 2023, le Crous de Paris a reçu une subvention de 1,6M€ incluse dans la SCSP pour l'équipement mobilier des nouvelles résidences. Ce financement a été consommée à hauteur de 1,5M€ en 2024.

Évolution COFI	COFI 2024	COFI 2023	Ecart COFI	Variation COFI
Investissement	17 699 287 €	4 931 767 €	12 767 520 €	259%
RESTAURATION	3 156 029 €	3 864 611 € -	708 582 €	-18%
PILOTAGE	12 610 877 €	919 034 €	11 691 843 €	1272%
HÉBERGEMENT	1 678 962 €	148 121 €	1 530 840 €	1034%
ACTION CULTURELLE	253 419 €	- €	253 419 €	

RESTAURATION	3 156 029 €
Modernisation structures	1 251 595 €
RU/RA Jussieu	974 872 €
Citeaux Mabillon	593 795 €
La Barge	217 047 €
Accessibilité	42 628 €
Espace multiservice Mazet	42 020 €
RU Châtelet	29 257 €
Porte de la chapelle	4 813 €

HÉBERGEMENT	1 678 962 €
Mobilier nouvelle résidences	1 506 208 €
Rénovation logements	159 187 €
Vaugirard	13 567 €

PILOTAGE	12 610 877 €
Sarrailh	10 330 249 €
Bièvres	1 872 091 €
Hôpital Grand Nord	315 000 €
Informatique	93 538 €

ACTION CULTURELLE	253 419 €
CVEC	215 359 €
Centre sportif universitaire	38 061 €

Dépenses investissement	Montants	Poids
Sur ressources propres (9%)	1 618 671 €	9%
Sur ressources fléchées (91%)	16 080 615 €	91%



II. L'équilibre financier

1. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire 2024 réel s'élève à -3,2 M€ contre -6 M€ prévu au budget rectificatif n°2 2024.

ENVELOPPE	BR2 CP 2024	COFI CP 2024	Écart COFI / BR2	Variation COFI / BR2
Personnel	40 299 814 €	39 819 655 €	-480 159 €	-1%
Fonctionnement	67 810 000 €	67 773 812 €	-36 188 €	0%
Investissement	19 990 000 €	17 699 287 €	-2 290 713 €	-11%
Total des dépenses	128 099 814 €	125 292 753 €	-2 807 061 €	-2%
Recettes globalisées	106 858 564 €	107 739 985 €	881 421 €	0,8%
Recettes fléchées	15 247 439 €	14 367 442 €	-879 997 €	-6%
Total des recettes	122 106 003 €	122 107 427 €	1 424 €	0%
SOLDE BUDGÉTAIRE	- 5 993 811 €	- 3 185 327 €	2 808 484 €	-47%

Le montant des dépenses réelles décaissées en 2024 est inférieur au montant prévisionnel, à hauteur de -2,8 M€ soit - 2%.

Le montant des recettes réelles encaissées en 2024 est presque équivalent aux recettes encaissées (1 424€ d'écart).

Le solde budgétaire se décompose de la manière suivante :

- ✓ **Le solde des opérations sur recettes et dépenses fléchées est de – 1 578 252 €.**
- ✓ **Le solde des recettes et dépenses globalisées est de – 1 607 075 €.**

2. Les opérations pour comptes de tiers

BOURSES	Décaissements	Encaissements
AIDE MOBILITE MASTER	766 000 €	766 000 €
AIDES SPECIFIQUES	4 620 306 €	3 531 100 €
AMP(parcours sup)	2 264 000 €	2 322 000 €
BOURSES AILE 75	869 150 €	
BOURSES FSM 75	501 746 €	81 095 €
BOURSES GENES	678 865 €	
BOURSES GENES		707 670 €
BOURSES MCC	8 856 340 €	8 300 600 €
BOURSES MCC ASAA	187 559 €	170 000 €
BOURSES REGIONALES AU MERITE	3 040 000 €	2 770 000 €
LEGS GIVEKA	55 000 €	55 000 €
BOURSES MAA 142	162 264 €	96 000 €
Total Bourses	22 001 229 €	18 799 465 €
CVEC centre collecteur	23 090 301 €	24 342 090 €
TVA	906 259 €	976 464 €
Total opérations comptes de tiers	45 997 789 €	44 118 019 €

IMPACT TRESORERIE

- 1 879 770 €

En 2024, l'équilibre financier montre un **prélèvement de trésorerie de 5,3 M€** contre 3,5 M€ prévu. Cette variation diminue le solde final de trésorerie à **59,8 M€**.

La trésorerie fléchée à la fin d'exercice 2024 est de +13,8 M€ et représente la capacité de financement des opérations fléchées au 31/12/2024.

Le solde final du plan de trésorerie à la clôture de l'exercice 2024 est de 59 844 560€.

III. Analyse du résultat et de la soutenabilité

Le résultat de l'exercice 2024 est déficitaire à hauteur de – **418 248 €** ce qui constitue un écart de +0,7 M€ avec le BR2.

1. Le résultat de l'exercice

Les produits de l'exercice

Les produits constatés sont supérieurs de +1,1 M€ par rapport à la prévision.

PRODUITS	BR2 2024	COFI 2024	Écarts	Exécution
Subventions de l'Etat	42 477 677 €	42 749 555 €	271 878 €	101%
Fiscalité affectée	3 687 970 €	3 687 970 €	0 €	100%
Autres subventions	50 000 €	17 952 € -	32 048 €	36%
Autres produits	68 830 898 €	69 645 039 €	814 142 €	101%
TOTAL DES PRODUITS	115 046 545 €	116 100 517 €	1 053 973 €	101%

Subventions de l'Etat

Le poste subventions de l'Etat correspond à la subvention pour charge de service public pour un montant de 42,5 M€ mais également de la subvention fond vert pour l'axe 1 (223 835 €) ainsi que des subventions fléchées en fonctionnement (48 044€). Ce sont ces deux derniers postes qui constituent l'écart avec la prévision dans la mesure où le fond vert était inclus dans la ligne « autres produits » et les subventions fléchées de fonctionnement dans la ligne « autres subventions ».

Fiscalité affectée

La CVEC reversée au Crous est traitée en fiscalité affectée pour un montant de 3,7 M€.

Autres subventions

Les autres subventions correspondent aux recettes des financements fléchés pour des tiers autres que l'Etat réalisés en dépenses de fonctionnement.

Autres produits

Les autres produits sont constitués notamment des produits d'exploitation issus, principalement, des activités d'hébergement et de restauration, de l'encaissement des produits de location de locaux, générés par les activités sportives et culturelles ainsi que des éléments comptables comme les reprises et provisions.

Le montant des recettes propres constatées augmente de 3,2 M€ (+ 4,8%) entre 2023 et 2024. Les activités marchandes d'hébergement et de restauration augmentent respectivement de 1,5 M€ (4,3%) et de 2,3M€ (11,1%).

L'activité non-marchande est également en augmentation (1,2 M€ ; +55,5%) notamment grâce à la reprise d'activité du centre sportif universitaire et d'une régularisation des remboursements d'avoirs plus importante.

DOMAINE	DETAIL	2023	2024	Ecart	Variaton
Hébergement	Redevances d'hébergement	35 656 724 €	37 196 364 €	1 539 639 €	4,3%
Restauration	Produits de restauration	21 397 831 €	23 776 001 €	2 378 170 €	11,1%
Non marchands	Autres produits : avoirs, locations, CSU , laveries, centre de contact ...	2 128 772 €	3 310 819 €	1 182 047 €	55,5%
Comptable	Éléments de CAF : reprises, provisions et produits de cession	7 278 603 €	5 361 855 € -	1 916 748 €	-26,3%
TOTAL DES RESSOURCES PROPRES		66 461 931 €	69 645 039 €	3 183 109 €	4,8%

La prévision après budget rectificatif n°2 était de 68,8 M€ tandis que la réalisation en droits constatés au compte financier 2024 est de 69,6 M€ soit un écart de 0,8 M€ et un taux de réalisation de 101 %.

DOMAINE	DETAIL	BR2 2024	COFI 2024	Ecart	Exécution
Hébergement	Redevances d'hébergement	36 855 000 €	37 196 364 €	341 364 €	101%
Restauration	Produits de restauration	24 306 000 €	23 776 001 € -	529 999 €	98%
Non marchands	Autres produits : avoirs, locations, CSU , laveries, centre de contact ...	3 062 050 €	3 310 819 €	248 769 €	108%
Comptable	Éléments de CAF : reprises, provisions et produits de cession	4 607 848 €	5 361 855 €	754 008 €	116%
TOTAL DES RESSOURCES PROPRES		68 830 898 €	69 645 039 €	814 142 €	101%

Sur l'activité marchande, les recettes en droits constatés de l'hébergement sont de 37,2 M€ sur une prévision de 36,9 M€ soit un écart de + 0,3 M€ (taux d'exécution de 101%). Les recettes de la restauration sont de 23,8 M€ avec une prévision de 24,3 M€ (taux d'exécution 98%).

Pour l'activité non marchande, les recettes encaissées s'élèvent à 3,3 M€ sur une prévision de 3,1 M€ soit un écart de +0,25 M€ et une exécution de 108%. Ces recettes correspondent à différents produits (régularisation des avoirs des exercices antérieurs, locations d'espaces, recette du centre sportif, recettes provenant des laveries ...).

Par ailleurs, les autres produits incluent les quote-part (4,6 M€), les reprises sur provisions des créances (0,6 M€) en raison de l'amélioration des procédures de recouvrement, les produits de cessions d'éléments d'actif. L'écart provient des deux derniers éléments qui n'étaient pas connus lors du budget rectificatif n°2.

▪ **Les produits de restauration**

PRODUITS	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart N-1	Variation N-1
Restauration étudiante	6 233 628 €	6 262 546 €	11 692 165 €	14 420 028 €	15 356 257 €	936 229 €	6%
Restauration non étudiante	1 933 480 €	3 057 641 €	4 989 838 €	5 739 752 €	6 784 532 €	1 044 780 €	18%
Restauration exceptionnelle et autres produits	559 672 €	436 995 €	1 240 301 €	1 238 051 €	1 635 213 €	397 162 €	32%
TOTAL RESTAURATION	8 726 780 €	9 757 182 €	17 922 303 €	21 397 831 €	23 776 001 €	2 378 170 €	11%

L'année 2024 est marquée par une forte augmentation de l'activité de restauration. En effet, les recettes de restauration augmentent de 2,4 M€ par rapport à l'année précédente. La restauration étudiante augmente de +0,9 M€ (+6%), +1 M€ pour la restauration administrative (+18%), augmentation due en grande partie à la revalorisation des tarifs intervenue, les prestations exceptionnelles augmentent de 0,4 M€ (+32%).

▪ **Les produits de l'hébergement**

PRODUITS	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart N-1	Variation N-1
TOTAL HEBERGEMENT	30 223 202 €	34 297 210 €	35 839 629 €	35 656 724 €	37 196 364 €	1 539 639 €	4%

Le montant, en droits constatés, des produits d'hébergement est en hausse de 1,5 M€ (+4%) entre 2023 et 2024. Cette hausse est liée aux Jeux Olympiques de Paris qui ont généré un bénéfice d'exploitation de 0,9 M€ ainsi que de l'ouverture de quatre nouvelles résidences.

▪ **La totalité des produits d'exploitation de l'activité marchande**

PRODUITS	2020	2021	2022	2023	2024	Ecart N-1	Variation N-1
TOTAL RESTAURATION	8 726 780 €	9 757 182 €	17 922 303 €	21 397 831 €	23 776 001 €	2 378 170 €	11%
TOTAL HEBERGEMENT	30 223 202 €	34 297 210 €	35 839 629 €	35 656 724 €	37 196 364 €	1 539 639 €	4%
PRODUITS D'EXPLOITATION (ACTIVITÉ MARCHANDE)	38 949 982 €	44 054 392 €	53 761 932 €	57 054 555 €	60 972 365 €	3 917 810 €	7%

Le montant des droits constatés de l'activité marchande est porté de 57,1 M€ à 61 M€ entre 2023 et 2024, soit une augmentation de 3,9 M€ (+7%).

Les charges de l'exercice

Les charges constatées sont supérieures de +0,4 M€ par rapport à la prévision.

CHARGES	BR2 2024	COFI 2024	Écarts	Exécution
Personnel	39 252 568 €	38 882 242 € -	370 326 €	99%
dont charges de pensions civiles*	4 930 312 €	4 872 274 € -	58 038 €	99%
Fonctionnement	76 903 447 €	77 636 523 €	733 077 €	101%
Intervention (le cas échéant)				
TOTAL DES CHARGES	116 156 015 €	116 518 765 €	362 750 €	100%

Les charges de personnel sont inférieures à la prévision (-0,4 M€) et les charges de fonctionnement sont supérieures à la prévision (+0,7 M€).

L'écart des charges de fonctionnement provient principalement des éléments de la capacité d'autofinancement à savoir les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations puisque l'écart est de 1,1 M€ avec les prévisions du BR2.

Analyse du résultat de l'exercice et mise en perspective

ANALYSE DU RÉSULTAT		2024
RESULTAT 2024	-	418 248 €
Dont subvention SCSP équipement utilisée en investissement	-	1 277 209 €
Dont études diagnostic restauration qui interviendra en 2025	-	150 000 €
Dont écart entre recettes et dépenses sur la CVEC (fiscalité affectée)	-	1 132 031 €
Dont compensation fluides 2023 inclus dans la SCSP 2024	-	2 184 482 €
RESULTAT net 2024	-	5 161 970 €

Le résultat réel de l'exercice doit être remis en perspective des éléments à caractère exceptionnel pour afficher une situation réelle de l'établissement.

Il est à noter que la part de recettes correspondant au diagnostic des structures restauration et à la CVEC viennent abonder le fonds de roulement de l'exercice (+1 282 k€) et donneront lieu à prélèvement sur fonds de roulement en 2025 et années suivantes.

Les agrégats financiers 2024

La CAF est portée à **+3,6 M€** pour une prévision de +2,6 M€ soit un écart de +1 M€ par rapport à la prévision.

La situation patrimoniale conduit à une **augmentation du fonds de roulement de + 1,5 M€** dont le niveau au 31 décembre 2024 est de 12,7 M€. Le besoin en fonds de roulement est de -47,1 M€.

En conclusion, l'établissement dispose, pour l'année 2024 d'un **fonds de roulement de 12 683 709 € et d'une trésorerie de 59 844 560€** lui permettant de faire face à ses besoins de fonctionnement et à sa politique de développement.

2. Le fonds de roulement mobilisable

Tableau de retraitement		Données en €
Fonds de roulement net global au 31/12/2023		11 178 962
Evolution du fonds de roulement en 2024		
0	Variation du fonds de roulement Compte financier 2024	1 504 747
Fonds de roulement net global fin 2024		12 683 709

Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	9 113 513
2	Emprunts et dettes assimilées	525 147
3	<i>Emprunts (retenue 1 annuité)</i>	77 500
	<i>Cautionnements (15% de retenue de précaution)</i>	447 647
	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	
4	<i>Subvention déjà perçues mais non utilisées (hors Titre de Recette d'Avance)</i>	0
	<i>Autofinancement avec engagement juridique pris</i>	
	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un titre de recettes global couvrant plusieurs exercices	
		9 906 913

Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
5	Créances supérieures à deux ans non provisionnées (hors 416)	0
	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0

Fonds de roulement non disponible		
TOTAL du Fonds de roulement non disponible		19 545 573
Fonds de roulement mobilisable		
Fonds de roulement disponible Compte financier 2024		-6 861 864

3. La trésorerie mobilisable

Tableau de retraitement		Données en €
Trésorerie initiale au 31/12/2023		65 113 567
	Variation de trésorerie Compte financier 2024	-5 269 007
Trésorerie nette globale au 31/12/2024		59 844 560

Trésorerie liée à des dépenses futures probables ou certaines en propre		
1	Provisions	9 113 513
2	Emprunts et dettes assimilées	525 147
3	Emprunts (retenue 1 annuité)	77 500
	Cautionnements (15% de retenue de précaution)	447 647
	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	0
4	Subventions déjà perçues mais non utilisées	0
	Autofinancement avec engagement juridique pris	0
	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un titre de recettes global couvrant plusieurs exercices	9 906 913

Éléments de fragilité potentielle de la trésorerie		
5	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0
	Créances supérieures à deux ans non provisionnées (hors 416)	0

Trésorerie liée à des dépenses futures probables ou certaines pour compte de tiers et AUTRES		
6	Encaissements de la collecte CVEC sur la campagne en cours non encore décaissés vers les établissements d'enseignement supérieur ou titrés (solde du compte 4676)	26 276 399
7	Reliquats de bourses et aides dont Aides spécifiques MESR dont AMP (Aide Mobilité Parcoursup) MESR dont Bourses, aides ministère de la Culture MCC dont Bourses, aides ministère de l'Agriculture MAA dont GEN dont AILE dont BMR	5 015 411 219 598 520 500 1 152 526 102 395 28 807 2 280 586 711 000
8	Autres (TRA -Titre de Recette d'Avance) (4419 + 419) Avances crédits Plan de relance Avances crédits CNOUS contractualisation Avances CPER Région opération Avances crédits Plan Campus Avances crédits Campus France Avances crédits Ville de Paris Avances crédits Plan de résilience Anticipations loyers étudiants (compte 419)	15 593 983 0 -186 105 521 068 9 888 112 198 079 3 255 244 100 000 1 817 586

TOTAL Trésorerie "non disponible"		66 431 366
TOTAL Trésorerie "disponible"		-6 586 806

IV. L'exécution par activité

1. Bilan financier des JOP 2024

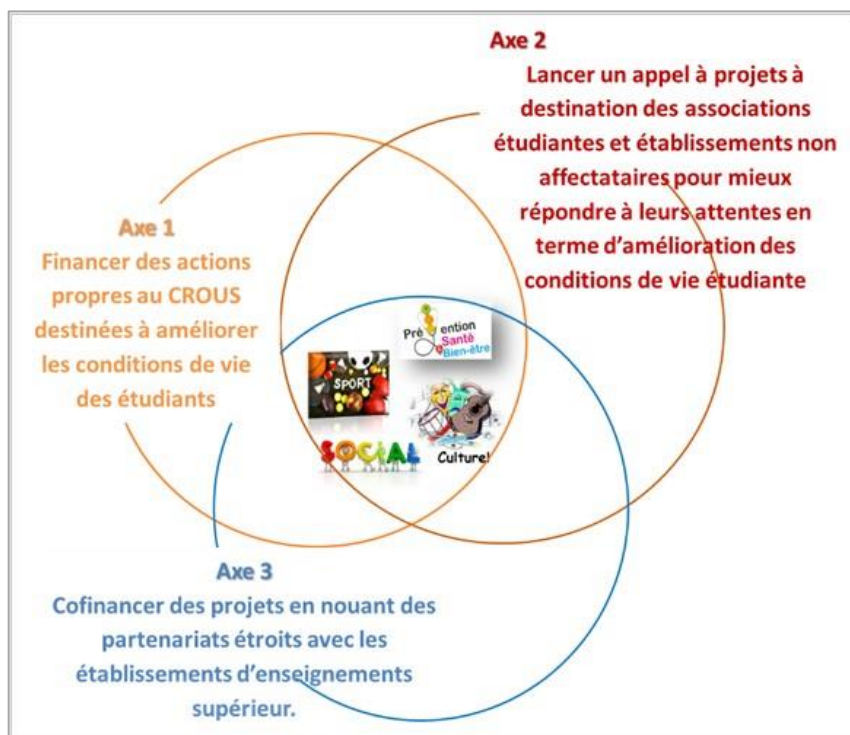
FICHE D'IMPACT FINANCIERE - JO 2024				
A	RECETTES EXCEPTIONNELLES JO			2 173 515 €
		Convention MAD locaux DGPN		1 489 125 €
		Convention MAD locaux pompier		293 550 €
		Convention MAD locaux Qatar		205 128 €
		Primes JO Cnous		116 144 €
		Refacturation JO Crous créteil		61 355 €
		Refacturation JO Crous Versailles		8 213 €
B	PERTES D'EXPLOITATON			1 249 093 €
	CA D'ACTIVITE AVANT JO	CA D'ACTIVITE APRES JO	PERTES ESTIMEES	
	Résidences JO	3 967 705 €	3 428 153 € -	539 552 €
	Autres résidences	19 425 391 €	18 715 850 € -	709 541 €
	TOTAL	23 393 096 €	22 144 004 € -	1 249 093 €
C	COUT DE FONCTIONNEMENT			666 026 €
	(nettoyage, gestion des flux - changement literie...)	Dont Renovations		202 527 €
		Dont Literie/Linge		195 418 €
		Dont Equipement		128 758 €
		Dont Nettoyage et désinsectisation		90 045 €
		Dont Déménagement		49 278 €
D	COUT DE MASSE SALARIALE			242 918 €
		Dont part indemnitaire		116 144 €
		Dont heures supplémentaires		126 774 €
E	EQUILIBRE DE L'OPERATION			
	RECETTES	DEPENSES		
	DOTATION JO	2 173 515 €		
	PERTES D'EXPLOITATIOI-	1 249 093 €		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		666 026 €	
	DEPENSES DE MASSE SALARIALE		242 918 €	
		924 423 €	908 944 €	
	Equilibre de l'opération			15 479 €

Les Jeux Olympiques de Paris ont permis un **bénéfice de 15 479 €** au Crous de Paris.

2. La contribution vie étudiante et de campus, comme levier de développement de la vie étudiante

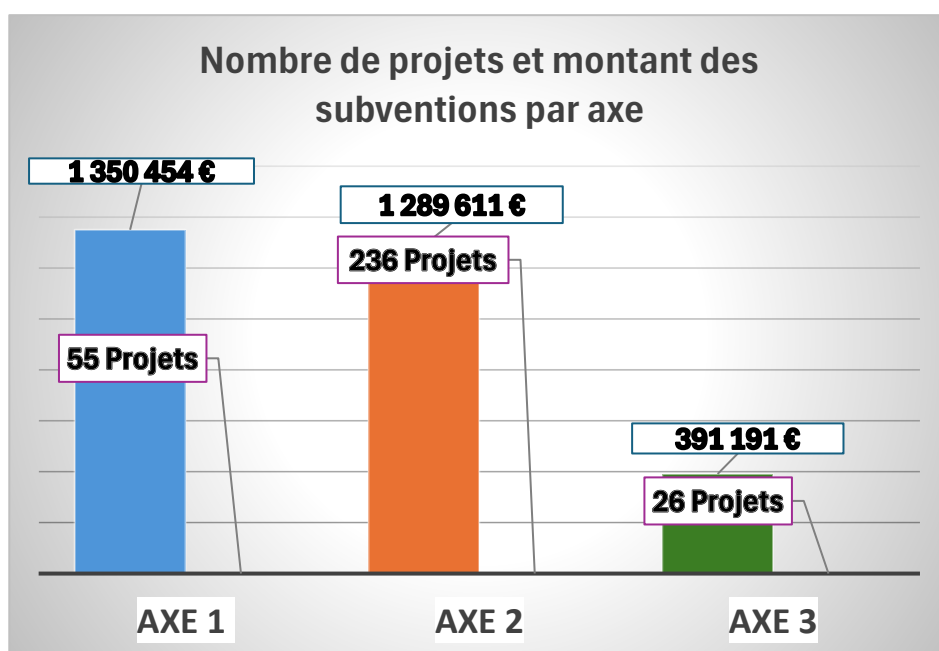
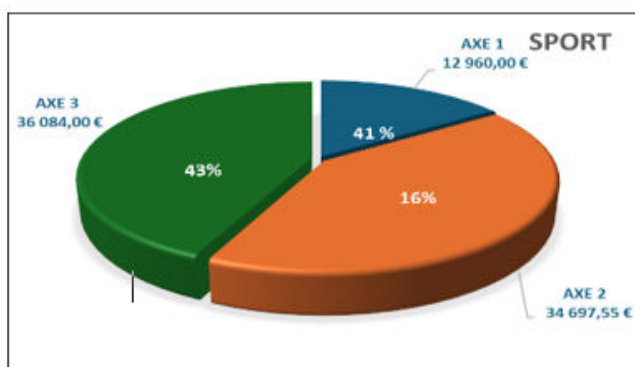
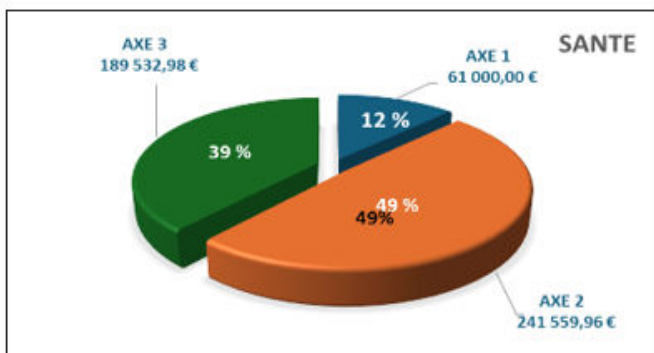
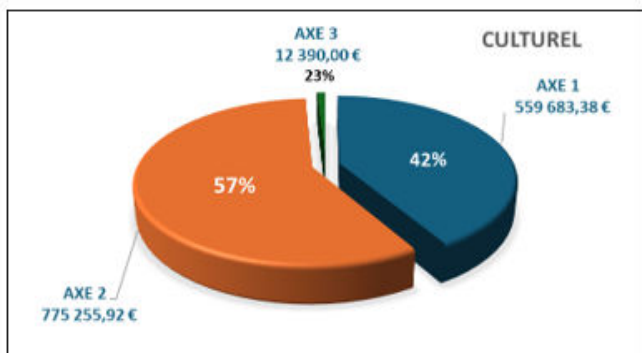
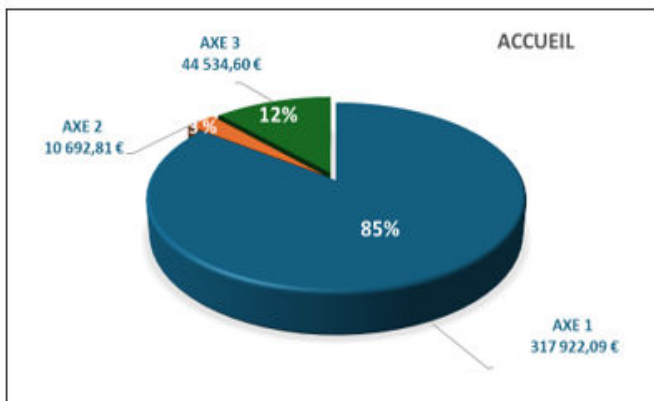
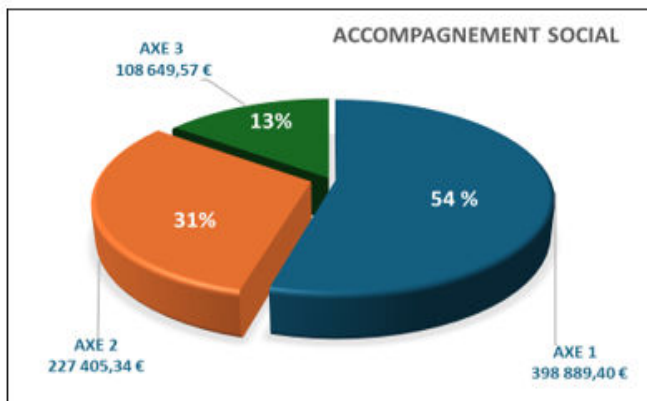
Article D.841-9 du Code de l'éducation, modifié par le décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 : « La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements (...) »

Un plan d'action en trois axes a été défini :



Bilan des actions :

Thématique	AXE 1		AXE 2		AXE 3		TOTAL	
	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention
Accueil	19	317 922,09 €	4	10 692,81 €	4	44 534,60 €	27	373 149,50 €
Social	11	398 889,40 €	12	227 405,34 €	3	108 649,57 €	26	734 944,31 €
Culture	23	559 683,38 €	175	775 255,92 €	3	12 390,00 €	201	1 347 329,30 €
Santé	1	61 000,00 €	32	241 559,96 €	14	189 532,98 €	47	492 092,94 €
Sport	1	12 960,00 €	13	34 697,55 €	2	36 084,00 €	16	83 741,55 €
TOTAL	55	1 350 454,87 €	236	1 289 611,58 €	26	391 191,15 €	317	3 031 257,60 €



3. Hébergement : 2024, année de challenges

L'année 2024 n'a pas été exempte de défis et a été marquée par plusieurs événements significatifs dans le domaine de l'hébergement.

L'année 2024 a été marquée par les Jeux Olympiques de Paris, un événement d'envergure mondiale qui a eu un impact notable sur nos résidences. Le Crous de Paris a accueilli dans trois de ses résidences universitaires – Poissonniers, Tolbiac et Lepaute – des personnels mobilisés pour l'organisation et la sécurité des Jeux. Cet accueil a engendré des répercussions financières pour notre établissement, notamment en raison de la prise en charge du déménagement des étudiants dont les studios ont été réquisitionnés pour la période estivale, des travaux de rénovations de studios et des prestations de type hôtelières (ménage, linge de lits.).

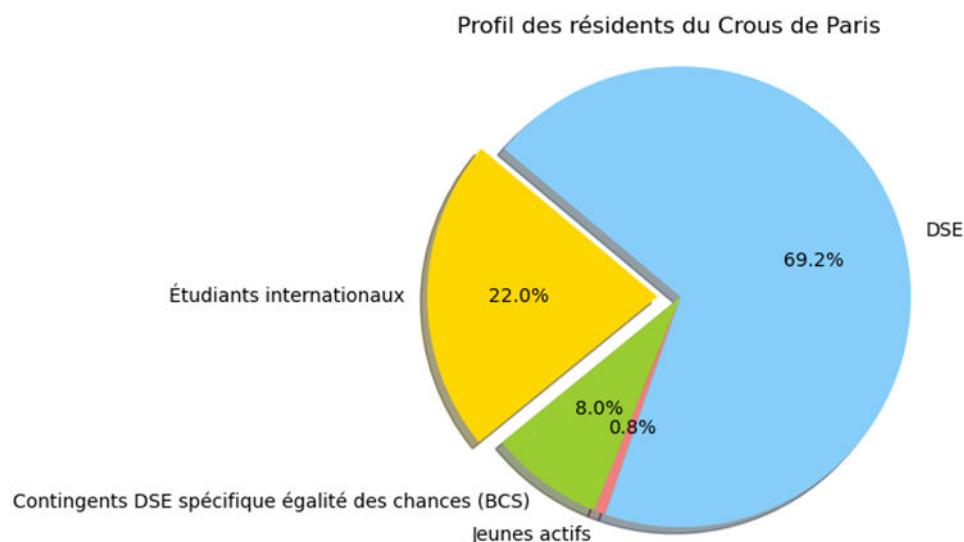
L'activité d'hébergement a été marquée par les Jeux Olympiques qui ont entraînés des recettes (2,2 M€) mais également des pertes d'exploitation (1,2 M€) ainsi que des coûts de fonctionnement (0,7 M€) et des coûts de masse salariale (0,2 M€).

2024 a également vu s'accroître la capacité d'accueil du Crous de Paris avec la mise en exploitation de 4 résidences.

Tout d'abord, la deuxième tranche de la résidence Mouzaïa a été achevée au printemps, ajoutant 132 lits à notre parc immobilier. A la rentrée, la résidence Tolbiac a été ouverte, offrant désormais 352 lits aux étudiants, de même, que la résidence Guyton de Morvau, ajoutant 67 lits supplémentaires à notre capacité d'accueil. Pour finir, la résidence La Métropolitaine, avec ses 151 lits, a également ouvert ses portes en toute fin d'année.

La résidence Michel de Bourges (56 lits) est restée fermée pour travaux depuis 2023. En décembre 2024, la résidence Bastille (72 lits) a également fermé ses portes pour une rénovation complète, nécessitant une réorganisation temporaire de l'hébergement. Les étudiants ont été relogés dans les différentes résidences du Crous de Paris, en tenant compte au mieux de leurs préférences géographiques.

Notre capacité totale en fin d'année 2024 s'établit à 8498 lits, témoignant de notre engagement continu à améliorer et accroître les infrastructures d'hébergement pour nos étudiants :



4. Restauration : 2024, une année verte

L'un des cœurs de métier d'un Crous est la restauration sociale. Par son action, le Crous de Paris participe à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants grâce à une offre de restauration à tarif social.

En maintenant sa tarification sociale, les sites de restauration du Crous de Paris ont été plus que nécessaires aux 370 000 étudiants de l'Académie, et notamment aux 70 000 boursiers, comme en témoigne l'augmentation de fréquentation de nos structures et les 2,7M de repas étudiants servis.

Quelques chiffres :

74 structures de restauration dont :

- 23 restaurants
- 32 cafétérias
- 3 brasseries
- 16 ventes libre-service

L'année 2024 est marquée par la poursuite de la croissance de l'activité de restauration.

Plus de 6,2 millions de passages étudiants (+ 3%) et plus de 7,3 millions passages étudiants et administratifs.

La fréquentation est en hausse surtout dans nos restaurants administratifs (+7%) et dans la restauration rapide (+6%). Chez les étudiants nous constatons une hausse de 3% de la fréquentation. Toutes nos structures sont soumises à une forte demande de repas sociaux étudiants (+4% en restauration universitaire) et repas administratifs (+13% de repas admin).

La population étudiante qui fréquente nos structures de restauration est composée à 43% d'étudiants boursiers, 6% en situation de précarité et 51% utilisant une tarification sociale classique à 3,30€. La précarité étudiante progresse encore cette année de 1,5 points.

La stratégie de développement du Crous de Paris axée sur les cafétérias & VLS est visible dans nos chiffres. En effet, nous avons une hausse de 35% des repas servis dans ces structures.

Au total, le Crous aura servi 300 000 repas de plus cette année.

Autre tendance notable est la hausse de 5 points du nombre de repas 1€ servis en restauration universitaire. Une similitude partagée avec les résultats de l'année précédente, une fréquentation étudiante en situation précaire en augmentation.

2024

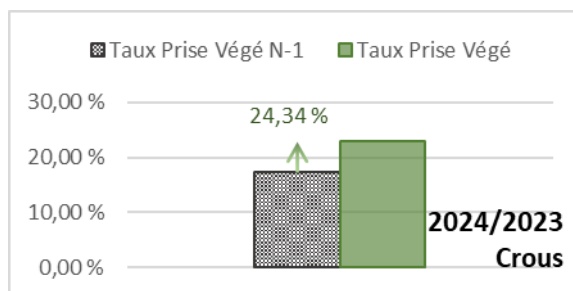
Restauration	C.A Brut	Nb. Repas	Nb. Repas 1€	Nb. Tickets
Restaurant Admin.	4 058 132 €	444 251	5 938	479 466
Restaurant Univ.	7 098 439 €	2 451 074	1 048 541	2 625 914
Restauration rapide	9 467 732 €	547 648	352 063	4 195 767
Total général	20 624 303 €	3 442 973	1 406 542	7 301 147

Parmi les grandes actions menées cette année. L'impact le plus notable est celui des actions menées autour de la transition écologique en restauration.

Un des objectifs du Crous de Paris était de 25% d'offre végétale en restauration en 2022, 40% en 2024 et 50% en 2026 avec un taux de prise équivalent. Les actions menées nous ont permis d'augmenter le taux de prise jusqu'à ~25%, soit +24% par rapport à 2023.

Ces chiffres s'expliquent en grande partie grâce à une offre végétarienne élargie : chaque semaine nous proposons une journée où une des protéines animales est remplacée par un plat végétarien.

Nos agents sont impliqués dans la démarche avec de nombreuses journées de sensibilisation et de formation à la cuisine durable.



Concernant les objectifs du volet EGALim, le Crous est inscrit dans une démarche positive.

Nous avons sollicité et sensibilisé nos agents également à l'importance du choix des matières premières utilisées en restauration assise.

Ainsi, nos livraisons labellisées en 2024 frôlent les 30% de nos commandes soit 5 points de plus que l'année précédente. Les livraisons bio sont quant à elles à presque 9% soit 3 points de plus qu'en 2023.

Parmi les actions moins chiffrables que le Crous a pu mettre en place, nous retrouvons entre-autres

- La labellisation Mon restau responsable par restauco et la fondation pour la nature & l'Homme ;
- La sensibilisation des étudiants par des ateliers cuisine (AgroparisTech & Inrae) ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire & le tri des déchets (Co-design, Kikéo...)

Notre stratégie de transition écologique s'inscrit sur le long terme malgré une hausse des prix de nos fournisseurs de denrées alimentaires ainsi qu'une politique publique austéraitre qui freinent l'atteinte de nos objectifs.

